



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE L'ARIEGE**

31 bis avenue du Général de Gaulle

BP 123

09003 FOIX

Tel : 05.61.05.48.00

Fax : 05.61.05.48.01

**LIVRET SÉCURITÉ
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
L'ARIEGE**



PRÉAMBULE

Sauver ou Périr ?

Telle est la devise largement répandue par les sapeurs-pompiers depuis de nombreuses années. Il est évident que cet adage ne doit nullement être retenu au premier degré. Quel serait, en effet, le devenir d'un service public de secours si le décès du sauveteur était le prix à payer ?

Que vous soyez une jeune recrue ou un sapeur-pompier expérimenté, vous appartenez au Corps Départemental des sapeurs-pompiers de l'Ariège qui a vocation d'apporter un secours à la population. Pour cela, l'organisation opérationnelle a prévu de disposer de matériel normalisé, mais aussi d'encadrer les formations, les exercices et les interventions par du personnel qualifié qui doit garder en permanence à l'esprit que l'accident du sapeur-pompier représente l'échec de l'intervention.

C'est dans ce souci de sécurisation que le service management de la sécurité travaille sur la réalisation du document unique et que le présent livret a été constitué. Le premier permettra d'informer chaque agent sur les risques qu'il encourt dans l'exercice de ses missions, comme au quotidien. Le deuxième recense les règles essentielles de prévention et de protection existantes pour chacune des activités que nous exerçons.

Je souhaite vivement que chacun prenne conscience des risques inhérents à nos missions et s'implique fortement dans sa propre sécurité, comme dans celle de ses camarades.

Lieutenant-Colonel Marc BEAUDROIT,
Directeur Départemental des services
d'incendie et de secours de l'Ariège

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
SOMMAIRE	3
CE QU'IL FAUT SAVOIR	4
FICHES LIEES AUX RISQUES GENERAUX	6
LE RISQUE LIÉ AUX TRAJETS ROUTIERS.....	7
LE RISQUE ENCOURU LORS DES INTERVENTIONS SUR ROUTE OU AUTOROUTE.....	8
LE RISQUE ENCOURU LORS DES ACTIVITES EN CASERNE.....	9
LE RISQUE ENCOURU LORS DES ACTIVITES SPORTIVES.....	10
FICHES LIEES AUX ACTIVITES DE TRONC COMMUN	11
LE RISQUE LIE À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES.....	12
LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SAUVETAGE EN ETAGE OU EXCAVATIONS.....	13
LE RISQUE ENCOURU LORS DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE DANS LES VOLUMES CLOS...	14
LE RISQUE ENCOURU LORS DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE DANS LES VOLUMES SEMI-OUVERTS.....	15
LE RISQUE ENCOURU LORS D'OPERATIONS DE SECOURS A PERSONNES.....	16
LE RISQUE ENCOURU LORS D'OPERATIONS DE SECOURS ROUTIERS.....	17
LE RISQUE ENCOURU LORS D'OPERATIONS DIVERSES IMPLIQUANT DES ANIMAUX.....	18
LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES POUR DESTRUCTION D'HYMENOPTERES.....	19
LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES PAR TRONCONNAGE.....	20
LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES POUR INONDATION.....	21
LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES POUR ASCENSEUR BLOQUE.....	22
FICHES LIEES AUX ACTIVITES DE SPECIALITE	23
LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS.....	24
LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DE SECOURS EN MONTAGNE.....	25
LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION EN MILIEU PERILLEUX.....	26
LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	27
LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SAUVETAGE ET DEBLAIEMENT.....	28
LEXIQUE	29

CE QU'IL FAUT SAVOIR ...

Le livret sécurité, qu'est ce que c'est ?

C'est un document qui détaille les risques encourus par les sapeurs-pompiers et les règles essentielles de prévention et de protection existantes (activité par activité).

A qui s'adresse t'il ?

Le livret sécurité a pour principale vocation de servir de guide à tout sapeur-pompier et agent du SDIS. Pour le formateur expérimenté souhaitant insister sur les notions de sécurité dans le domaine enseigné, comme pour le jeune sapeur qui désire « répéter ses gammes » avant le baptême du feu.

Par ailleurs, les autres agents du SDIS pourront également y trouver des informations relatives aux risques qui les concernent. De toute façon, le présent livret reste évolutif.

Comment caractériser l'importance d'un risque ?

Le risque est caractérisé par deux paramètres : la **probabilité d'occurrence** (fréquence) de l'événement non souhaité, et la **gravité** des conséquences induites. Ces deux critères sont évalués et reportés sous la forme « + » à « + + + » dans le livret sécurité.

Qui a rédigé le livret sécurité ?

C'est le service « management à la sécurité » du SDIS 09 qui a réalisé ce document. Pour cela, le médecin chargé de prévention au SSSM, les ACMO et les conseillers techniques des diverses spécialités ont été consultés.

Comment est organisée la sécurité au sein du SDIS et qu'est ce que le « service management à la sécurité » ?

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours a désigné un coordonnateur Santé-sécurité, chargé de la mission sécurité au sein du service.

En complément, un service « management de la sécurité » a été créé afin de mettre en œuvre la politique de prévention définie par la Direction, en collaboration avec les ACMO.

Qui sont les ACMO et à quoi servent-ils ?

Des ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et sécurité) ont été désignés et formés parmi les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ainsi que les personnels des filières administratives et techniques. Ils sont les relais de la structure Santé-sécurité sur le terrain pour diffuser le message et la culture sécurité, mais aussi pour rendre compte des difficultés ou problèmes dont ils ont connaissance. Si nécessaire, ces problèmes sont ensuite discutés en CHS.

Le CHS ... ?

Le CHS (comité d'hygiène et sécurité) est une instance consultative du SDIS. Le comité est constitué de représentants de l'administration (élu du conseil d'administration et cadres du service), du médecin chargé de la prévention et de représentants du personnel. Le CHS est

consulté pour toutes les mesures relatives aux questions de santé-sécurité au travail. Les membres du CHS participent également à des travaux et des enquêtes techniques sur certains accidents.

Il y a des enquêtes ?

Effectivement, lorsque cela le nécessite et le plus souvent possible, le DDSIS missionne une équipe pour effectuer une enquête technique indépendante de l'éventuelle enquête hiérarchique. L'enquête technique a vocation à déterminer les causes de l'accident afin de proposer des mesures de prévention, et non pas de rechercher des culpabilités. Le rapport d'enquête technique rendu et diffusé à tous les centres ne fait d'ailleurs pas état du nom des agents impliqués. C'est un excellent moyen de retour d'expérience, qui permet à tous les sapeurs-pompiers du département de connaître les circonstances des accidents survenus et de mieux conduire leurs interventions par la suite.

Y a-t-il une enquête sur chaque accident en service ?

Pour l'instant, non. La ressource en effectif ne permet pas de missionner une enquête systématique sur chaque accident. En pratique, c'est en fonction de la nature de l'événement ou du contexte que la décision de conduire une enquête est prise.

Par exemple, sur 2005 et 2006, les enquêtes sont systématiques pour tout accident routier puisque le SDIS met en œuvre son PPRR.

PPRR ... ?

Le PPRR (Plan de prévention du risque routier) est un plan d'action sécurité élaboré par un groupe de travail en mai 2005. Ce plan prévoit 18 actions à réaliser entre juin 2005 et juin 2006, qui doivent conduire à une diminution du risque routier sur les trajets de service ou associatifs. De la journée sécurité routière pour les JSP aux conférences « alcool » dans les centres, toutes les catégories de personnels sont impliqués.

Le PPRR est le premier grand dossier sécurité traité par le service qui sert de modèle à beaucoup de SDIS aujourd'hui. Chaque centre dispose d'un exemplaire du PPRR.

Comment chacun pourrait s'investir en matière de sécurité ?

Contrairement à ce que l'on pense, l'amélioration du niveau de sécurité ne passe pas uniquement par la suppression des causes d'accidents graves. C'est plutôt en diminuant le nombre d'incidents, par un effort mené sur le respect des règles élémentaires de sécurité, que l'on est le plus efficace.

En effet, en bouclant sa ceinture en véhicule, en respectant le code de la route, en portant la tenue adaptée en intervention, ... chacun contribue à sa propre sécurité et agit pour relever le niveau de sécurité général.

Le présent livret vous aide en cela puisqu'il liste ces règles du quotidien que chacun doit connaître pour s'investir en matière de sécurité.

FICHES LIEES AUX RISQUES GENERAUX
--

- 1 -

LE RISQUE LIE AUX TRAJETS ROUTIERS

- 2 -

**LE RISQUE EN COURU LORS DES INTERVENTIONS SUR ROUTE OU
AUTOROUTE**

- 3 -

LES RISQUES EN COURUS LORS DES ACTIVITES EN CASERNE

- 4 -

LES RISQUES EN COURUS LORS DES ACTIVITES SPORTIVES

ACTIVITE :**LE RISQUE LIÉ AUX TRAJETS ROUTIERS****CIRCONSTANCES :**

- Trajet **domicile** ⇨ **caserne** avec son véhicule personnel notamment pour répondre à l'alerte ;
- Trajet **caserne** ⇨ **lieu d'intervention** ou sur les lieux de l'intervention avec un engin de secours, puis trajet de retour **lieu d'intervention** ⇨ **caserne** ;
- Trajet de retour **caserne** ⇨ **domicile** avec son véhicule personnel ;
- Trajet de service (représentation, stage, mission diverse, ...) ;

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Accident de circulation	VL personnel ou de service	+++	+++
Accident de circulation	PL ou VL de service	+++	++
Accident en hors chemin	CCF ou VLHR	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Respecter le code de la route :**

Les règles de circulation inscrites dans le code de la route s'appliquent pour tous les trajets. Dans le seul cas du trajet caserne ⇨ lieu d'intervention, une relative priorité est attribuée au véhicule de secours, sous réserve du fonctionnement des avertisseurs sonores et lumineux, d'une urgence avérée et de ne pas mettre en danger les autres usagers de la route. Pour cela, le conducteur du véhicule de secours doit vérifier que les autres usagers de la route ont bien compris son intention avant de s'engager. Au retour d'intervention, pas de dérogation.

2. Boucler la ceinture de sécurité :

La ceinture de sécurité est présente sur tous les véhicules personnels et sur la quasi-totalité des véhicules de service → bouclez systématiquement la ceinture de sécurité, même en intervention.

3. Entretenir son véhicule :

Un bon entretien de son véhicule personnel et une surveillance appuyée des véhicules de service évite la survenance d'incidents → informer le mécanicien de groupement en cas de problème sur un véhicule de service.

4. Se former à la conduite :

La conduite des engins passe, bien évidemment par la détention du permis adéquat, mais aussi par une formation complémentaire adaptée : COD-VLHR pour conduire une VLHR en hors chemin, COD1 pour la conduite d'engins pompes, COD2 pour la conduite en tout terrain, et formation au guidage dans tous les cas.

5. Limiter les risques :

Plus il y a de véhicules en circulation, plus le risque d'accident est élevé → limitez les trajets routiers au strict nécessaire et favorisez le covoiturage dès que possible. Ne pas téléphoner, ne pas manger, ne pas fumer au volant.

6. Etre apte à conduire :

La fatigue peut diminuer gravement la vigilance du conducteur. De même, la consommation (même modérée) d'alcool, de drogues ou de certains médicaments est contre-indiquée avec la pratique de la conduite de véhicules → restez sobre en toute circonstance.

STATISTIQUES :

17 agents ont été blessés sur un accident de trajet entre 2000 et 2005 (le plus souvent en répondant à l'alerte)

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

En 2001, un SPV du SDIS 09 est accidenté avec sa voiture lors d'un trajet de service = plus de 3 ans de soins et d'arrêt de travail

MOTS CLEFS : PRUDENCE – CEINTURE – MECANIQUE - COVOITURAGE - SOBRIETE

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS DES INTERVENTIONS
SUR ROUTE OU AUTOROUTE****CIRCONSTANCES :**

- Interventions pour un accident de la circulation routière sur une route ou autoroute ;
- Interventions pour malaise dans un véhicule sur la voie publique ;
- Interventions pour incendie (ou autre), lorsque les engins empiètent sur la voie de circulation ;

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Un usager de la route provoque un surraccident	Accident tiers/tiers	+	++
Un usager de la route percute un engin de secours arrêté	VL ou PL de service	+	+
Un usager de la route percute un (des) sapeurs-pompiers	Les sapeurs-pompiers circulent à pied sur la voie routière	+++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Protéger la zone de travail :**

La protection de la zone de travail est primordiale pour sécuriser le personnel et les tiers. Cette protection, incombant normalement aux forces de l'ordre mais pour laquelle nous prenons une grande part, est réalisée au moyen de panneaux triangles et de cônes de signalisation 100 à 200 mètres de parts et d'autres de l'accident. Sur autoroute ou voie rapide, la distance est allongée dans le sens de circulation, et les moyens sont renforcés. Par ailleurs, les services concernés se doivent de nous assister (ASF ou DDE). La nuit, l'éclairage apporté par un VSR participe à la sécurité → la protection de la zone de travail doit être le premier souci des COS.

2. Porter les équipements fluo-réfléchissants :

Les équipements fluo-réfléchissants (gilets) ou lumineux sont les garants de votre sécurité individuelle, de jour comme de nuit, sur la voie publique → portez systématiquement les gilets fluo-réfléchissants sur la voie publique.

3. Coordonner son action avec les autres services :

La sécurité générale d'un site d'intervention passe par une bonne coordination avec les autres services participants : forces de l'ordre, gestionnaires de réseau, ... qui peuvent mettre en place des déviations ou réguler le passage du trafic à proximité du site → les COS doivent bien coordonner leur mission avec les partenaires participant au secours.

4. Etre vigilant :

Même protégée, une voie routière reste dangereuse → chacun doit être vigilant en permanence pour sa propre sécurité et celle de ses camarades, et personne ne quitte la zone sécurisée sans précaution préalable.

STATISTIQUES :

Pas d'accident de ce type à regretter dans notre département, mais nombreux d'entre nous « se sont fait peur » sur des voies rapides ou nationales

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Novembre 2002 à Loriol (Drôme) : 5 sapeurs-pompiers décédés après avoir été percutés par un automobiliste, lors d'une intervention sur autoroute.

MOTS CLEFS :

PROTECTION – EQUIPEMENT – COORDINATION – VIGILANCE

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS DES ACTIVITES EN CASERNE****CIRCONSTANCES :**

- Présence en caserne durant les gardes ou permanences ;
- Présence en caserne pour la formation continue ;

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risques électriques	Travaux, bricolages, ...	++	+
Risques de chute, blessure, brûlure	Travaux, bricolages, exercices, ...	++	++
Risques liés à la manutention de charges	Travaux, bricolages, manœuvres, ...	+	+++
Risques liés à l'utilisation d'outils dangereux	Travaux, mécanique, exercices, ...	+++	++
Risques liés à l'exposition à des produits dangereux	Transvasement d'insecticide, de produits d'entretien, ...	++	++
Risques liés au mouvement de véhicules	Remisage des agrès en présence de personnes	++	++
Risques liés à l'accumulation de gaz d'échappement	Mise en route des véhicules dans les remises	+++	++

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Rester dans son domaine de compétence :**

La réalisation de certains travaux implique d'utiliser des outils qui peuvent s'avérer dangereux lorsque l'utilisateur n'est pas formé → ne cherchez pas à dépasser vos compétences.

2. Adapter votre posture de travail :

La manutention de charges lourdes est susceptible de générer des lésions articulaires et/ou musculaires → travaillez en surveillant votre position, en utilisant la force des jambes et en gardant le dos droit. Porter les charges lourdes à plusieurs ou avec un outil adapté.

3. Se renseigner sur les produits manipulés :

Certains produits manipulés peuvent générer des intoxications ou des lésions de la peau (insecticide, produits ménagers ou mécaniques) → lisez les notices apposées sur les bidons avant manipulation et conservez les produits dans les récipients d'origine.

4. Aérer les remises :

La mise en route des engins dans la remise produit une accumulation importante de gaz d'échappement, comprenant notamment de l'oxyde de carbone (CO) → ouvrez les portails de la remise lors de la mise en route des moteurs pour évacuer les gaz viciés.

5. Guider les engins lors du remisage :

C'est un impératif au quotidien, à renforcer en présence de publics extérieurs au centre.

STATISTIQUES :

En Ariège, sur l'année 2005, 1 accident sur 3 a eu lieu en caserne ou en formation.

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Février 2005 en Ariège : un agent technique non mécanicien s'est blessé gravement à la main avec la clef à choc → plusieurs semaines d'arrêt

MOTS CLEFS :

COMPETENCE – POSTURE – RENSEIGNEMENT – VENTILATION

ACTIVITE :**LE RISQUE EN COURU LORS DES ACTIVITES SPORTIVES****CIRCONSTANCES :**

- Séance d'éducation physique et sportive organisée par le service en caserne ou en extérieur ;

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque cardio vasculaire	Effort inhabituel, ...	+++	++
Risque de blessure	Chute, choc, ...	++	+++
Risque de lésion musculaire, tendineuse ou squelettique	Mauvaise position, ...	++	+++
Risques liés à la manutention de charges	Musculation, parcours sportif, ...	++	++

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Etre encadré par du personnel EPS :**

Les opérateurs sportifs (EPS1) et éducateurs sportifs (EPS2) sont chargés d'encadrer les séances d'éductions physiques et sportives → prenez conseil auprès d'eux ou des responsables de centres pour encadrer les séances.

2. Bien répartir les phases de la séance de sport :

Une séance de sport doit suivre un programme bien précis → échauffement complet avec étirements, travail spécifique, activité ludique, retour au calme avec étirements.

3. Limiter le sport collectif :

Les sports collectifs sont à l'origine de blessure fréquentes → limitez la phase de sport collectif (phase ludique) à 30 minutes maximum. C'est souvent en fin de séance longue que les blessures apparaissent.

4. Adapter l'activité sportive aux locaux :

Certains locaux ou lieux ne permettent pas de pratiquer toute les disciplines sportives (football sur le sol béton de la remise) → choisissez l'activité la mieux adaptée au lieu et aux conditions climatiques.

STATISTIQUES :

Les accidents de sport représentent 15 % des accidents en service depuis 2000 au SDIS 09.

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Novembre 2005 en Ariège : un SPV se fracture le tibia lors d'une séance de sport organisée

MOTS CLEFS :

ENCADREMENT EPS – PHASES DE LA SEANCE – ADAPTATION

FICHES LIEES AUX ACTIVITES DE TRONC COMMUN

- 1 -

LE RISQUE LIE À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- 2 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SAUVETAGE EN ETAGE OU EN EXCAVATION

- 3 -

LE RISQUE PARTICULIEREMENT LIE AUX OPERATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DANS DES VOLUMES CLOS

- 4 -

LE RISQUE PARTICULIEREMENT LIE AUX OPERATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DANS DES VOLUMES SEMI-OUVERTS

- 5 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SECOURS À PERSONNES

- 6 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SECOURS ROUTIERS

- 7 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DIVERSES

Interventions pour animaux en péril ou dangereux

Interventions pour destruction d'hyménoptères

Activités de tronçonnage

Interventions pour inondation

Intervention pour déblocage d'ascenseur

ACTIVITE :**LE RISQUE LIE À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES****CIRCONSTANCES :** Lutte contre un incendie urbain, quelque soit l'agrès et le poste occupé**LES PRINCIPAUX RISQUES :**

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque d'intoxication	Exposition à la fumée ou vapeurs toxiques	+++	++
Risque de coup de chaleur	Longue exposition à la chaleur, déshydratation	de ++ à +++	+++
Risque d'effondrement	Structure fragilisée par le feu	+++	+
Risque d'explosion	Produit explosible impliqué, explosion de fumée, ...	+++	++
Risque lié à la manutention de charges	Sauvetage, protection, déblais, ...	+	+++
Risque de chute de hauteur	Travail sur un toit ou mur	+++	++
Risque de blessures	Chocs, accrocs, ...	++	+++
Risque de brûlure	Exposition à la chaleur	+++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue de feu complète et s'équiper en protection respiratoire :**

La tenue complète de feu permet de protéger efficacement le sapeur-pompier dans les incendies → portez la tenue complète sans oublier (gants non troués, ...).

Les ARI permettent non seulement de respirer en atmosphère viciée, mais protègent également le visage et les voies respiratoires des risques liés aux brûlures et au « blast » → conservez votre ARI jusqu'à la fin de l'opération, y compris pendant les déblais (phase à haut risque d'intoxication).

2. S'équiper avec le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) :

La progression et le travail en hauteur génère un risque évident de chute, qui est aggravé par mauvaises conditions météorologiques → équipez-vous du LSPCC pour tout travaux en hauteur.

3. Faire la lecture du feu et progresser en sécurité dans les locaux incendiés :

En observant les ouvertures, les flammes, la chaleur, les fumées et les sons, il est possible de définir les risques inhérents à la situation → adoptez une attitude offensive ou défensive en fonction des observations faites.

Le TOOTEM (Toucher, Observer, Ouvrir, Tester, Engagement Minimum) permet de progresser en sécurité dans les locaux incendiés → respectez le TOOTEM et n'oubliez pas de vous assurer de la stabilité de l'édifice, de la permanence de l'eau, la mise en place d'un binôme de sécurité et de prévoir un itinéraire de repli. Progresser en respectant les règles de cheminement.

4. S'hydrater régulièrement avant, pendant et après l'intervention :

La lutte contre l'incendie génère une déshydratation importante → buvez de l'eau fréquemment.

5. Respecter les ordres :

Le COS est responsable de la sécurité du personnel engagé → respectez ses ordres !

STATISTIQUES :

En France, 28% des accidents sur intervention concernent des incendies, alors qu'ils ne représentent que 15% de l'activité

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Février 2005 en Ariège : un SPV chute d'un toit à une hauteur de 6 mètres. Par chance, simple fracture de l'omoplate

MOTS CLEFS : TENUE DE FEU – ARI – TOOTEM – SURVEILLANCE MUTUELLE

ACTIVITE :**LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SAUVETAGE EN ETAGE OU EXCAVATIONS****CIRCONSTANCES :**

- Sauvetage en étage au moyen du LSPCC, quelque soit le poste occupé ;
- Sauvetage en excavation au moyen du LSPCC, quelque soit le poste occupé ;

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Tous les risques liés à la lutte contre l'incendie sont associés à cette activité			
Risque lié à la manutention de charges	Port de la victime, ...	+	+++
Risque de chute de hauteur	Travail en hauteur ou près de l'excavation	+++	++
Risque d'intoxication	Sauvetage en excavation	+++	+
Risque de blessures	Chocs, accrocs, ...	++	+++

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue de feu complète :**

La tenue complète de feu permet de protéger efficacement le sapeur-pompier dans toutes les circonstances → portez la tenue complète avec des gants en bon état.

2. Déterminer le risque d'intoxication et s'en protéger :

Avant de s'engager dans l'excavation, il faut déterminer le risque potentiel d'intoxication (CO) ou d'asphyxie par manque d'oxygène, et adapter l'équipement respiratoire en conséquence.

3. Adapter votre posture de travail :

La manutention de charges lourdes est susceptible de générer des lésions articulaires et/ou musculaires → travaillez en surveillant votre position, en utilisant la force des jambes et en gardant le dos droit.

4. Se former pour être efficace :

La formation à l'utilisation du LSPCC est importante pour bien connaître son rôle et les consignes de sécurité liées à l'opération de sauvetage. De même, chacun doit bien appréhender les limites d'utilisation du LSPCC → maintenez vos compétences par une formation continue régulière et faites remonter toute information sur un mauvais état du matériel.

5. Si nécessaire, s'amarrer soi-même :

A proximité des excavations, le risque de chute peut être si présent qu'il convient de s'amarrer soi-même → ne pas hésiter à s'amarrer ou à demander l'équipe GSMSP en renfort par sécurité.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Pas d'accident grave connu en Ariège

MOTS CLEFS : TENUE DE FEU – INTOXICATION - POSTURE – LIMITES D'UTILISATION

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE
DANS LES VOLUMES CLOS****CIRCONSTANCES :**

Approche d'un feu depuis l'extérieur du volume. Risque potentiel d'explosion de fumée (=: Fumées surchauffées et accumulées dans un volume clos, qui risquent d'exploser lors d'un apport d'air)

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque d'explosion	Explosion de fumée	+++	+
Risque de brûlures	Exposition à la chaleur	+++	+
Autres risques	Voir fiche « risque lié aux opérations de lutte contre l'incendie »		

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue de feu complète :**

La tenue complète de feu permet de protéger efficacement le sapeur pompier dans la lutte contre l'incendie.

2. S'équiper en protection respiratoire :

Les ARI permettent non seulement de respirer en atmosphère vicié, mais protègent également le visage et les voies respiratoires des risques liés aux brûlures et au « blast » → conservez votre ARI jusqu'à la fin de l'opération, y compris pendant les déblais (phase à haut risque d'intoxication).

3. Faire la lecture du feu par les signaux d'alarme :

- Fumées sortant par les jointures (tuiles, tours des fenêtres, bas des portes) avec des bouffées roussâtres, jaunâtres, verdâtres.
- Fenêtres brûlantes avec traces noirâtres de suies.
- Lueurs sans véritables flammes.
- Chaleur très forte et bien ressentie aux niveaux des portes.
- Sons assourdis.

4. Conduite à tenir :

- Evacuation + périmètre de sécurité.
- Ne pas pénétrer dans le local concerné.
- Ne pas rester devant les ouvrants.
- Créer un exécutoire en partie haute.
- Refroidir les fumées au moyen d'une LDV.
- Empêcher toute entrée d'air (même accidentelle = attention au bris de vitres) sous peine de provoquer une grave explosion.
- Adopter toujours une attitude défensive et ne pénétrer dans le local que lorsque les signes d'alarme ont disparus.

Face à l'impossibilité de créer un exécutoire :

- Réaliser une trouée en partie haute (porte ou fenêtre).
- Inerté le local au moyen de la LDV à débit maximum jusqu'à disparition des signes.
- Contrôler la disparition des signes d'alarme avant toute pénétration dans le local.

STATISTIQUES :

Aucune statistique véritablement disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Septembre 2002 à Neuilly/Seine : 5 sapeurs-pompiers sont décédés à la suite d'un phénomène thermique combiné.

MOTS CLEFS : TENUE DE FEU – ARI – OBSERVER – ANTICIPER.

ACTIVITE :

LE RISQUE ENCONTRÉ LORS DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE DANS LES VOLUMES SEMI-OUVERTS

CIRCONSTANCES : Attaque d'un feu par un binôme dans un volume semi-ouvert. Risque permanent d'embrasement généralisé éclair (= *passage instantané d'un foyer localisé dans un volume à un embrasement généralisé des matériaux combustibles qui s'y trouvent*)

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de brûlures	Exposition à la chaleur	+++	+
Risque d'intoxication	Exposition à la fumée	+++	++
Autres risques	Voir fiche « risque lié aux opérations de lutte contre l'incendie »		

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :

1. **Revêtir la tenue de feu complète :**

La tenue complète de feu permet de protéger efficacement le sapeur pompier dans la lutte contre l'incendie.

2. **S'équiper en protection respiratoire :**

Les ARI permettent non seulement de respirer en atmosphère viciée, mais protègent également le visage et les voies respiratoires des risques liés aux brûlures et au « blast » → conservez votre ARI jusqu'à la fin de l'opération, y compris pendant les déblais (haut risque d'intoxication).

3. **Faire la lecture du feu par les signaux d'alarme :**

- Volume présentant des ouvertures permettant un apport d'air.
- Foyer localisé émettant des flammes claires (combustion vive).
- Couche de fumées qui se densifie et s'épaissit rapidement.
- Chaleur intense et écrasante provenant de la couche de fumée, imposant de se baisser.
- Petites flammes apparaissant dans la couche de fumées, suivies de rouleaux de flammes à l'interface fumées/air. Les rouleaux de flammes sont des éléments précurseurs de l'embrasement généralisé éclair.

4. **En présence des signes d'alarme, → attitude défensive :**

- Limiter le potentiel calorifique des fumées en ventilant par le haut ;
- Renforcer les moyens hydraulique d'attaque en place (minimum 500 l/min qui doivent être doublés en cas de risque avéré) ;
- Progresser dans le local par étapes successives (LDV 500, TOOTEM, test du plafond) et prévoir d'évacuation d'urgence (repli) ;
- Refroidissement par jet diffusé d'attaque (ouvrir/fermer, crayonnage) dans la couche de fumée et sur les parois du local.

Je n'oublie pas de m'assurer de la stabilité de l'édifice, de la permanence de l'eau, de la mise en place d'un binôme de sécurité et de prévoir un itinéraire de secours pour le personnel.

STATISTIQUES :

Aucune statistique véritablement disponible.

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Septembre 2002 à Neuilly/Seine : 5 sapeurs-pompiers sont décédés à la suite d'un phénomène thermique combiné.

MOTS CLEFS : TENUE DE FEU – ARI – OBSERVER – ANTICIPER.

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS D'OPERATIONS DE SECOURS A PERSONNES****CIRCONSTANCES :** Intervention pour secours à personnes quel que soit l'agrès.**LES PRINCIPAUX RISQUES :**

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque d'exposition au sang	Piqûre accidentelle avec une aiguille usagée, contact avec le sang, projection, ...	++	++
Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)	Intervention à domicile l'hiver pouvant déboucher sur une intoxication au CO	++	+++
Risque de blessures	Accros, chocs, chute, ...	++	+
Risque lié à la manutention de charges	Port du brancard	++	++
Risque de contamination	Secouristes au contact d'un malade contagieux	++	+
Risque de stress opérationnel	Choc psychologique suite à un événement inhabituel et grave	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue d'intervention réglementaire au départ en intervention :**

Tenue F1 manches baissées (y compris veste même l'été), casquette, et gants latex. Le chef d'agrès garde la possibilité d'alléger la tenue si tout risque est écarté. La tenue doit être renforcée en cas de risque particulier (ex : casque pour un secours en milieu industriel, ...)

2. Evaluer le risque potentiel lié au monoxyde de carbone (surtout en hiver) :

Souvent, des malaises à domicile en hiver ont pour origine un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage qui génèrent un dégagement de CO. Le détecteur CO attaché au sac de secours signale les dépassements de seuils d'alarme.

3. Mesures d'hygiène individuelle :

Chaque sauveteur doit veiller à son hygiène individuelle et détenir les vaccinations réglementaires.

4. Procéder à une désinfection régulière des VSAV (hygiène collective) :

Une désinfection après chaque intervention additionnée d'une désinfection lourde chaque semaine permet de limiter les risques de contagion par agents pathogènes.

5. Adapter votre posture de travail :

La manutention de charges lourdes est susceptible de générer des lésions articulaires et/ou musculaires → travaillez en surveillant votre position (forcer avec les jambes et dos droit).

6. Observer le niveau de stress post-traumatique de vos collègues :

En réalisant un débriefing de l'intervention, on facilite l'évacuation du stress post-traumatique. En cas de besoin, se rapprocher du service pour l'intervention d'un psychologue.

STATISTIQUES :

En France, 44 % des accidents sur site d'intervention concernent des opérations de secours à personnes

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

En 2005 en Ariège : 3 accidents d'exposition au sang déclarés.

MOTS CLEFS : RECONNAISSANCE – BILAN – POSTURE – VACCINATION – PROPRETE

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS D'OPERATIONS DE SECOURS ROUTIERS****CIRCONSTANCES :**

- Opération de désincarcération par mise en œuvre d'un VSR
- Protection du surraccident par mise en place du balisage

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risques de brûlures	Pot d'échappement des groupes hydrauliques et électrogènes, huile hydraulique	++	++
Risques d'éclosion d'un incendie	Présence de carburants, moteurs chauds, énergie électrique	+++	+
Risques de projection	Huile du groupe hydraulique	++	+
Risques de blessures	Utilisation des outils, contact avec tôle coupante et verre	++	++
Risques liés à la manutention des matériels	Utilisation des outils de désincarcération et brancardage	+	++
Risque de surraccident	Voir fiche « risque lié aux opérations réalisées sur route et autoroute »		

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue d'intervention complète :**

La tenue complète permet de protéger efficacement le sapeur pompier lors des opérations de secours routier → Ne pas oublier le gilet fluo-réfléchissant, les gants de protection et baisser les lunettes du casque F1 dès qu'on attaque une mission sur le véhicule.

2. Couper la batterie du véhicule :

Retirer la cosse verte « moins » de la batterie pour limiter les risques d'éclosion d'incendie.

3. S'hydrater régulièrement durant et après l'intervention :

Une opération de désincarcération génère une déshydratation importante, surtout en été → buvez de l'eau fréquemment.

4. Protéger la zone de travail :

Les opérations de découpe ou d'écartement entraînent la mise à nu de parties saillantes (tôles, verres, ..) dangereuses. Il faut mettre en place des éléments de protection pour éviter les blessures.

5. Rangement du matériel et des matériaux découpés :

Une bonne organisation du parc matériel et de la zone de déchets permet d'éviter des déplacements anarchiques, souvent générateurs de chutes ou de chocs divers. Par ailleurs, cela améliore l'efficacité au travail.

6. Adapter votre posture de travail :

La manutention de charges lourdes est susceptible de générer des lésions articulaires et/ou musculaires → travaillez en surveillant votre position, en utilisant la force des jambes et en gardant le dos droit.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Pas d'accident grave connu.

MOTS CLEFS : EQUIPEMENT – PROTECTION – RANGEMENT - POSTURE – VIGILANCE.

ACTIVITE :**LE RISQUE EN COURU LORS D'OPERATIONS DIVERSES
IMPLIQUANT DES ANIMAUX****CIRCONSTANCES :**

- Intervention pour assistance à animaux en péril
- Intervention pour menace d'animaux dangereux

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risques de morsures, griffures	Animaux blessés tel que chien, chat et certains animaux exotiques	+	+
Risques de blessures	Coups de pieds, coups de cornes, se faire charger	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue d'intervention :**

La tenue d'intervention complète (y compris la veste de protection et le casque) constitue une bonne protection contre les comportements agressifs des animaux.

2. Etre attentif au risque d'agressivité de la part de l'animal :

Les animaux apeurés ou agressifs sont souvent dangereux pour l'homme et présentent un certain nombre de dangers → dans tous les cas (blessures, morsures, piqûres...), le sapeur pompier qui en est victime devra immédiatement informer le CAU et demander conseil auprès du médecin SSSM ou du médecin régulateur. La conduite à tenir devant les nouveaux animaux de compagnie (reptiles, ...) est particulière. Des personnels ont été formés à cette mission.

3. Adapter le matériel :

Utiliser le matériel adapté à chaque type de missions.

4. Faire intervenir le vétérinaire :

Dans certains cas, il faudra faire appel au vétérinaire sapeur-pompier → il connaît les espèces particulières ainsi que les techniques de sauvetage ou de relevage d'animaux. La télé anesthésie (fusil hypodermique) est du ressort exclusif du vétérinaire.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Pas d'accident connu

MOTS CLEFS : EQUIPEMENT – VIGILANCE - PROTECTION – VETERINAIRE -.

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES POUR
DESTRUCTION D'HYMENOPTERES****CIRCONSTANCES :** Intervention pour destruction d'hyménoptères sur VTU – VPS - VL**LES PRINCIPAUX RISQUES :**

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de piqûres	Combinaison de protection mal fermée	de + à +++	+++
Risque d'intoxication	Contact prolongé avec les produits insecticides ou par mauvaise utilisation	++	+
Risque de chutes	Travail sur un toit ou sur une échelle non sécurisé	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Stationner le véhicule hors de la zone d'activité du nid (à l'écart) :**

Il faut être suffisamment éloigné du nid pour que l'habillage, puis le déshabillage, du sapeur-pompier soit fait sans risque de piqûre.

2. Revêtir la tenue d'intervention :

Une tenue adaptée est primordiale. La combinaison doit être portée par-dessus la tenue F1 avec rangers. Un équipier doit vérifier qu'aucune surface de peau n'est apparente.

3. Respecter les procédures d'intervention :

Il ne doit pas être utilisé des produits ou matériels qui n'ont pas été fournis par le service. Par exemple, les produits peuvent être toxiques s'ils sont pulvérisés avec certains diffuseurs (qualité de diffusion en aérosols). L'essence et la mise à feu sont interdites.

Travailler dans un endroit ventilé pour éviter l'accumulation des vapeurs toxiques. Faire l'opération à la tombée de la nuit ou avant le lever du soleil pour une meilleure efficacité et une meilleure protection.

4. Se connaître et savoir réagir en cas d'accident :

Les piqûres de guêpes ou de frelons ne sont généralement pas graves. Mais, si elles sont multiples, si elles se produisent en certaines régions du corps (bouche, gorge, ...), ou si la victime est allergique, cela peut conduire à un malaise grave et même au décès.

5. Si nécessaire, s'équiper avec le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) :

La progression et le travail en hauteur génère un risque évident de chute → prévoyez le LSPCC pour tout travaux en hauteur.

6. S'hydrater régulièrement avant et après l'intervention :

Ce type de mission génère une déshydratation importante → buvez de l'eau fréquemment.

STATISTIQUES :

Sur site d'intervention, 1 accident sur 10 concerne les opérations de destruction de nuisibles (en France)

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

En 2005 en Ariège : 3 agents ont été victimes de piqûres multiples par des hyménoptères.

MOTS CLEFS : RECONNAISSANCE – TENUE - VIGILANCE – RESPECT DES REGLES

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCONTRÉ LORS D'INTERVENTION DIVERSES PAR TRONÇONNAGE****CIRCONSTANCES :**

Intervention pour dégagement de voie publique ou protection de biens avec mise en œuvre de tronçonnage

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de blessures	Coupures due à la chaîne	+++	++
Risque d'écrasement	Arbre qui tourne sur lui même et tombe	+++	+
Risque de brûlure	Contact avec le moteur chaud	+	+
Risque d'électrocution	Fils électriques à terre ou non	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue d'intervention :**

Tenue F1, veste de protection, casque F2, rangers et ceinturon de feu avec gants. Penser à mettre les lunettes, les protections de jambes et les protections auditives quand on tronçonne.

2. Etre particulièrement vigilant :

Ces interventions sont toujours dangereuses en raison de leur contexte même et des risques liés à l'utilisation du matériel. Seule l'urgence peut autoriser le travail dans des conditions qui ne soient pas idéales (personnel reposé, conditions météo favorables, travail de jour). Si les circonstances le permettent, il faut baliser et intervenir plus tard. Lorsqu'il n'y a pas d'urgence, l'autorité de police doit s'assurer du concours d'une entreprise spécialisée.

Le personnel non formé ne doit pas utiliser de tronçonneuses.

3. Sécuriser l'aire de travail :

Assurer un périmètre de sécurité suffisant correspondant à 2 fois la hauteur de l'arbre. Faire consigner les lignes électriques éventuelles. Ne pas travailler seul et ne jamais commencer la découpe sans avoir repéré un chemin pour échapper à la chute de l'arbre.

4. Respecter les consignes d'utilisation de la machine :

Ne pas fumer. Ne pas faire le plein de carburant en présence d'une flamme. Couper le contact avant d'effectuer un contrôle sur la chaîne. Toujours transporter l'appareil le moteur arrêté. Avant de faire démarrer le moteur, s'assurer que la chaîne ne touche aucun objet, et n'utiliser la tronçonneuse que dans des endroits bien ventilés.

5. Travailler en bonne position :

Ne jamais monter dans un arbre pour élaguer. Ne pas se tenir sur une échelle, un rondin sans se placer dans une position empêchant une perte d'équilibre ou la perte de contrôle de l'appareil. Faire attention aux effets de fouet qui peuvent faire rebondir un arbre ou branches.

STATISTIQUES :

En France, de 2000 à 2005, 32 % des décès sur site d'intervention ont pour cause des chutes d'arbres ou de matériaux

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Haute-Garonne en 2002 : un SPP décède après avoir été percuté par un arbre abattu par un de ses collègues en intervention.

MOTS CLEFS : RECONNAISSANCE – TENUE - VIGILANCE

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES POUR INONDATION****CIRCONSTANCES :**

- Intervention pour sauvetage de personnes suite à une inondation ;
- Intervention pour sauvetage de biens suite à une inondation ;
- Intervention pour épuisement de locaux ;

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque électrique	Locaux et volumes inondés toujours alimentés en électricité	+++	++
Risque d'asphyxie	Intoxication par les gaz d'échappement provenant de pompes thermiques dans des locaux fermés	+++	+
Risque d'hypothermie	Sauveteur trempé soumis au froid	+	++
Risque de Leptospirose	Contamination bactérienne au contact de l'eau	++	+
Risque de noyade	Personnels pouvant être emportés par une crue	+++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue d'intervention :**

La tenue de feu complète limite les conséquences d'un choc ou d'une chute. Le port des gants de protection ne doit pas être négligé dans ces opérations.

2. Identifier les risques immédiats et les risques associés :

Le risque de montée subite des eaux, la rupture de digue et le transport de matériaux sur les flots (arbres, ...) doit rester à l'esprit de tous les sauveteurs. Supprimer le risque électrique.

Sur la voie publique, le risque de bouche d'égout ouverte (invisible sous les eaux) doit être anticipé. L'amarrage du personnel doit être la règle en cas de danger.

3. Utiliser les embarcations en toute sécurité :

Seuls les agents qualifiés sont autorisés à conduire les embarcations. Tout passager doit être équipé d'un gilet de sauvetage (y compris les sauveteurs) et ne doit pas porter de bottes. Les personnels qui ne maîtrisent pas la nage doivent informer leur chef d'agrès et éviter d'embarquer.

4. Respecter les consignes d'usage du matériel :

Les motopompes thermiques ne doivent jamais être installées en intérieur afin d'éviter d'accumuler des gaz d'échappement dans les locaux. Il faut passer les aspiraux par un regard ou un soupirail en laissant la machine à l'extérieur, ou bien utiliser un autre type de matériel (MP électrique, hydroéjecteur, ...).

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Octobre 2002 (Gard) : un sapeur-pompier s'est noyé en portant secours à une personne âgée

MOTS CLEFS : RECONNAISSANCE – ANALYSE - VIGILANCE

ACTIVITE :

**LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DIVERSES POUR
ASCENSEUR BLOQUE**

CIRCONSTANCES : Intervention pour ascenseur bloqué avec des personnes à l'intérieur

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de chute	Portes des paliers ouvertes	+++	++
Risque de sectionnement de membre	Remise en marche inopinée du système	+++	+
Risque électrique	Manutention à l'interrupteur général	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :

1) **Être bien formé à ce type d'intervention :**

Bien connaître les lieux (type d'ascenseur, emplacement de la machinerie, coordonnées de l'entreprise de maintenance,) par des manœuvres sur places au moins une fois par an.

2) **Revêtir la tenue d'intervention :**

Comme sur chaque intervention, la tenue de feu complète est une bonne garantie de sécurité pour le sapeur-pompier.

3) **Respecter scrupuleusement les règles opérationnelles en la matière :**

Repérer la position de la cabine dans la gaine ; Rassurer les occupants et leur signaler de ne rien toucher ; S'assurer du verrouillage de toutes les portes palières (ne pas ouvrir les portes inutilement) ; Couper le courant électrique ; Débloquer le système de freinage ; Manœuvrer le volant jusqu'à la marque peinte sur le câble et ramener manuellement la cabine au palier le plus près (généralement inférieur) ; Bloquer le système de freinage ; Sortir les occupants en déverrouillant la porte palière correspondante.

4) **Conduite à tenir une fois l'opération effectuée :**

NE JAMAIS REMETTRE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE ; S'assurer que toutes les portes palières sont verrouillées ainsi que la machinerie; Bien s'assurer que l'installation électrique est hors service ; Signaler par un affichage « ASCENSEUR EN PANNE » ; S'assurer que le gestionnaire fasse intervenir un technicien ; Informer le CODIS des dispositions prises et effectuer un dernier contrôle avant de quitter les lieux.

STATISTIQUES :

Chaque année en France :

- 126.000 personnes bloquées ;
- 2000 accidents ;
- 4 à 5 accidents mortels d'utilisateurs ;
- 3 à 4 accidents mortels de techniciens.

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Aucun accident grave connu en Ariège.

MOTS CLEFS : RECONNAISSANCE – RASSURER – ANALYSE – MAITRISE - VIGILANCE.

FICHES LIEES AUX ACTIVITES DE SPECIALITE

- 1 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS (FDF)

- 2 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SECOURS EN MONTAGNE (SMO)

- 3 -

LE RISQUE LIE AUX INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX (IMP)

- 4 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 5 -

LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SAUVETAGE ET DEBLAIEMENT (SDE)

ACTIVITE :**LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS****CIRCONSTANCES :**

- Lutte contre un feu de forêt sur CCFL/CCFM/CCFS intégré à 1 GIFF ou non

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de Brûlures	Exposition à la chaleur, retour de flammes	+++	+
Risque de coups de chaleur	Longue exposition à la chaleur, déshydratation	+++	+++
Risque d'intoxication	Exposition aux fumées	++	++
Risque de blessures	Chocs, chutes	++	+++

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue de feu complète :**

La tenue de feu complète permet de protéger efficacement les sapeurs pompiers dans les incendies (dont cagoule, gants non troués, casque F2, ...).

2. S'alimenter correctement :

Boire de l'eau fréquemment pour éviter la déshydratation et consommer de la nourriture énergétique régulièrement.

3. Faire la lecture du feu :

En observant les flammes, la chaleur, les fumées, le vent, la végétation, le relief, il est possible de définir les risques inhérents à la situation → adaptez une attitude défensive ou offensive en fonction des observations faites.

4. Respecter les règles opérationnelles durant les manoeuvres:

Fermer les vitres et les portières des véhicules.

Contrôler le fonctionnement des équipements de sécurité (auto protection,...).

Se faire guider lors des déplacements présentant un risque particulier et lors des manoeuvres.

Positionner son véhicule dans le sens du départ et le moteur allumé et prévoir toujours un itinéraire ou une zone de repli. Stationner le véhicule sur le bord de la piste de façon à ne pas gêner la progression des autres moyens, et le caler.

Veiller à la permanence de l'eau.

Mouiller les pneus et le dessous du véhicule s'il stationne dans le brûlé.

Veiller la radio.

En cas de danger imminent, mettre en œuvre la manoeuvre d'auto protection du CCF ou l'autodéfense du groupe.

5. Respecter les ordres :

Le cos est responsable de la sécurité du personnel engagé → respectez ses ordres pour votre sécurité.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Septembre 2003 : 3 sapeurs-pompiers du même agrès décèdent sur un feu de forêt dans le Var

MOTS CLEFS : TENUE DE FEU – ALIMENTATION – OBSERVER – PREVOIR – ANTICIPER - DISCIPLINE

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION DE SECOURS EN MONTAGNE****CIRCONSTANCES :**

- Intervention du GSMSP pour secours en montagne

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de blessures	Chutes de pierres, avalanche	+++	+
Risque de chute de hauteur	Escalade, ski, ...	+++	+
Risque lié à la manutention de charges	Opérations de sauvetage	+	+
Risque de fatigue excessive	Opérations de longue durée	+	++
Risque lié au travail avec l'hélicoptère	Embarquement, débarquement, treuillage	+++	+
Risque d'hypothermie	Météorologie hivernale	++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :1) **Revêtir la tenue réglementaire du GSMSP et les EPI adaptés :**

Veste de protection, chaussures de montagne, casque et gants représentent une garantie efficace de sécurité contre les risques de blessures et les risques liés au froid. Par ailleurs, le port du harnais et des organes de sécurité correspondants est indispensable pour se prémunir du risque de chute.

2) **S'entraîner régulièrement :**

La formation initiale et continue dans les disciplines concernées (escalade, ski, alpinisme, secours, ...) est indispensable pour détenir et conserver un niveau de compétence suffisant, mais aussi pour que les règles élémentaires de sécurité deviennent des automatismes. Le travail avec hélicoptère nécessite un entraînement particulier.

3) **Adapter votre posture de travail :**

La manutention de charges lourdes est susceptible de générer des lésions articulaires et/ou musculaires → travaillez en surveillant votre position, en utilisant la force des jambes et en gardant le dos droit ;

4) **Vérifier et contrôler son matériel :**

Les matériels individuels et collectifs, ainsi que les EPI, doivent être vérifiés après chaque utilisation et soumis à un contrôle périodique selon la réglementation d'usage.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Ariège (1983) : un SPV du CIS Ax est décédé sur une opération de secours en montagne

MOTS CLEFS : EQUIPEMENT – FORMATION - VIGILANCE

ACTIVITE :**LE RISQUE ENCOURU LORS D'INTERVENTION EN MILIEU PERILLEUX****CIRCONSTANCES :**

- Secours à personnes (accidents en ravin, évacuations délicates, grues, immeubles, ...)
- Interventions diverses en milieu difficile d'accès
- Assistance à animal en péril en falaise

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de blessure	Chute de pierres, matériaux, etc	+++	+
Risque de chute de hauteur	Travail en falaise, ravin, structure haute, etc	+++	+
Risque lié à la manutention de charges	Sauvetages	+	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue règlementaire du GSMSP et les EPI adaptés :**

Veste de protection, chaussures de montagne, casque et gants représentent une garantie efficace de sécurité contre les risques de blessures. Par ailleurs, le port du harnais et des organes de sécurité correspondants est indispensable pour se prémunir du risque de chute.

2. S'entraîner régulièrement :

La formation initiale et continue est indispensable pour détenir et conserver un niveau de compétence suffisant, mais aussi pour que les règles élémentaires de sécurité deviennent des automatismes. Le travail avec hélicoptère nécessite un entraînement particulier.

3. Adapter votre posture de travail :

La manutention de charges lourdes est susceptible de générer des lésions articulaires et/ou musculaires → travaillez en surveillant votre position, en utilisant la force des jambes et en gardant le dos droit.

4. Vérifier et contrôler son matériel :

Les matériels individuels et collectifs, ainsi que les EPI, doivent être vérifiés après chaque utilisation et soumis à un contrôle périodique selon la réglementation d'usage.

5. Adapter le risque pris par les sauveteurs à l'urgence de la situation :

Dans tous les cas, le risque pris par l'équipe de secours doit être mesuré lorsque des vies humaines ne sont pas en danger. Un sauvetage d'animal ou une mise en sécurité d'objet menaçant de tomber (exemples) doit être traité en privilégiant la sécurité des intervenants.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Novembre 2005 (Calvados) : un équipier GRIMP est décédé suite à une chute de matériaux durant un exercice.

MOTS CLEFS : EQUIPEMENT – FORMATION – VIGILANCE - ANALYSE

ACTIVITE :**LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE PREVENTION ET LUTTE
CONTRE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES****CIRCONSTANCES :**

- Intervention de l'équipe spécialisée « Risque technologique » sur un accident à caractère chimique ou radiologique

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque de toxicité	Intoxication respiratoire ou cutanée au contact d'un produit dangereux	+++	+
Risque de contamination	Contact avec un produit toxique ou radioactif	+++	+
Risque corrosif (brûlures)	Contact avec un produit corrosif (acides, ...)	+++	+
Risque d'irradiation	Exposition aux rayons émis par une source radioactive	++	+
Risque de coup de chaleur, déshydratation	Port du scaphandre en été sur une longue durée	++	++

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :

- Revêtir la tenue adaptée et s'équiper en protection respiratoire (protection individuelle):**
Chaque intervention nécessite une tenue adaptée à la situation. La protection individuelle repose exclusivement sur la tenue de l'intervenant et sa protection respiratoire (ARI). Il faut respecter scrupuleusement les ordres donnés par le conseiller technique.
Les équipiers portant les scaphandres devront s'hydrater correctement avant et après le travail.
- Imposer et respecter les périmètres de sécurité :**
Un périmètre réflexe de 100 m de rayon doit être établi pour toute intervention à caractère technologique.
En cas de risque explosif : agrandir le périmètre réflexe à 500 m de rayon autour de la source.
En cas de risque toxique : agrandir le périmètre réflexe de 300 m dans le sens du vent.
Dans tous les cas, le périmètre sera confirmé par des mesures de détection affinées.
- Suivre la procédure de sécurité adaptée à chaque manœuvre :**
La formation initiale et continue du personnel dans la spécialité « risque technologique » garantit le suivi des consignes de sécurité durant les interventions.
- Vérifier et contrôler son matériel :**
Les matériels collectifs doivent être vérifiés après chaque utilisation et soumis à un contrôle périodique selon la réglementation d'usage.
- Adapter le risque pris par les équipiers spécialisés à l'urgence de la situation :**
Dans tous les cas, le risque pris par l'équipe de secours doit être mesuré lorsque des vies humaines ne sont pas en danger.

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible.

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Pas d'accident grave connu

MOTS CLEFS : TENUE – PERIMETRE – FORMATION – MATERIEL

ACTIVITE :**LE RISQUE LIE AUX OPERATIONS DE SAUVETAGE ET DEBLAIEMENT****CIRCONSTANCES :**

- Intervention de l'équipe spécialisée « sauvetage & déblaiement » sur effondrement ou catastrophe

LES PRINCIPAUX RISQUES :

<i>NATURE</i>	<i>CONDITIONS</i>	<i>GRAVITE</i>	<i>FREQUENCE</i>
Risque d'effondrement	Structure fragilisée	+++	+++
Risque de blessures	Chocs, accrocs, ...	++	+++
Risque de chute de hauteur	Travail sur un toit ou mur	+++	++
Risque lié à la manutention de charges	Sauvetage, protection, déblais, ...	+	+++
Risque d'intoxication	Produits dangereux impliqués	++	+
Risque de leptospirose	Engagement dans des locaux inondés ou souillés	++	+
Risque d'explosion	Produit explosible impliqué, fuites de gaz, ...	+++	+

LES REGLES DE PREVENTION ET DE PROTECTION EXISTANTES :**1. Revêtir la tenue adaptée:**

La tenue F1 avec casque F2 permet de protéger efficacement le sapeur-pompier dans les interventions de sauvetage déblaiement. Les gants de protection jouent un rôle primordial dans la sécurité.

2. Suivre la marche générale des opérations en S&D :

Les recherches approfondies doivent être réalisées avec précautions. L'étalement constitue notamment un élément primordial pour travailler avec un bon niveau de sécurité.

Engager un minimum de personnel dans les zones dangereuses et prévoir ses issues de repli.

3. S'équiper avec le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) :

La progression et le travail en hauteur génère un risque évident de chute, qui est aggravé par les conditions météorologiques → équipez-vous du LSPCC pour tous travaux en hauteur. Par ailleurs, le LSPCC sert de base aux manœuvres de sauvetage ;

4. Suivre la procédure de sécurité adaptée à chaque manœuvre :

La formation initiale et continue du personnel dans la spécialité S&D garantit le suivi des consignes de sécurité durant les interventions. Par exemple, les manœuvres de force bénéficient de règles de sécurité particulières.

5. Choisir le matériel le mieux adapté à la situation :

Pour soulever ou déplacer une charge, il faut choisir le matériel le mieux adapté aux masses et aux contraintes inhérentes à la charge.

6. Respecter les ordres :

Le chef d'unité et le chef de section sont responsables de la sécurité du personnel engagé → respectez les ordres !

STATISTIQUES :

Aucune statistique disponible.

UN ACCIDENT SIGNIFICATIF :

Pas d'accident grave connu

MOTS CLEFS : TENUE – MGO – FORMATION – MATERIEL

LEXIQUE

ACMO	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et sécurité
ARI	Appareil Respiratoire Isolant
ASF	Autoroute du Sud de la France
C.O.	Monoxyde de Carbone (formule chimique)
CAU 112	Centre d'Appels d'Urgence 112
CCF	Camion Citerne Feux de forêts
CCFL	Camion Citerne Feux de forêts Léger
CCFM	Camion Citerne Feux de forêts Moyen
CCFS	Camion Citerne Feux de forêts Soutien
COD 1	Unité de Valeur de conducteur engin-pompe
COD 2	Unité de Valeur de conducteur hors chemin
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COD-VLHR	Stage de formation à la conduite des VLHR
COS	Commandant des Opérations de Secours
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDISIS	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
EPI	Équipement de Protection Individuelle
EPS 1	Unité de Valeur d'opérateur sportif
EPS 2	Unité de Valeur d'éducateur sportif
FPT	Fourgon Pompe Tonne
GIFF	Groupe d'Intervention Feux de Forêts
GRIMP	Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux
GSMSP	Groupe Secours Montagne Sapeurs-Pompiers
JSP	Jeunes Sapeurs-Pompiers
LDV	Lance à Débit Variable
LSPCC	Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
MP	Motopompe
PAT	Personnel de la filière Administrative ou Technique
PL	Poids Lourd
PPRR	Plan de Prévention des Risques Routiers
SDE	Sauvetage et Déblaiement
SPP	Sapeur Pompier Professionnel
SPV	Sapeur Pompier Volontaire
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
TOOTEM	Technique de progression dans un incendie de volume (Toucher, Observer, Ouvrir, Tester, Engagement Minimum)
VL	Véhicule Léger
VLHR	Véhicule Léger Hors Route
VPS	Véhicule de Premiers Secours
VSAV	Véhicule de Secours Aux Victimes
VSR	Véhicule de Secours Routier
VTU	Véhicule Tous Usages

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège
31 bis avenue du Général de Gaulle
BP 123
09000 FOIX
Tél. : 05.61.05.48.00 - Télécopie : 05.61.05.48.01

Reproduction autorisée pour les agents du corps départemental
des sapeurs-pompiers de l'Ariège

Edité le 23 mars 2006

Le présent « livret sécurité » a été élaboré par
le service management à la sécurité du SDIS de l'Ariège.

Rédacteurs :

Commandant Philippe CNOCQUART
Lieutenant Patrick ANTONIUTTI

Comité de relecture :

Commandant Alain RESPAUD
Médecin-commandant Jean François CHAUMELLE
Capitaine Bruno GILLET
Capitaine Jean Eric ANGE
Major Jean Claude VIGNE
Adjudant Pascal RUFFEL
Sapeur Maxime DUPUY
Sapeur Frédéric LECLERC